

N° 57

PROJET DE LOI

adopté

SÉNAT

le 20 décembre 1980

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981

PROJET DE LOI

autorisant l'approbation d'une Convention générale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire du Bénin sur la sécurité sociale (ensemble cinq Protocoles).

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (6^e législ.) : 1930, 2050 et in-8° 382.

Sénat : 127 et 166 (1980-1981).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de la Convention générale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire du Bénin sur le sécurité sociale (ensemble cinq Protocoles), signée à Cotonou le 6 novembre 1979, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 20 décembre 1980.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 1930, Assemblée nationale (6° législ.).